

CONSEIL MUNICIPAL
en date du 18 Décembre 2009

N°

OBJET :

Les Orientations Budgétaires pour 2010

Comme chaque année, à pareille époque, nous sommes réunis ce soir, pour préparer et débattre des priorités qui seront inscrites dans notre prochain budget.

Différentes informations susceptibles d'aider à la discussion proviennent d'abord du contexte économique national, voire international, et du projet de loi de Finances pour 2010 dans sa version initiale, et disponible à ce jour.

Les perspectives

Le Produit Intérieur Brut (PIB)

Après 4 trimestres de repli et bien que la croissance française devrait atteindre environ 1 % cette année, cette dernière progresserait, selon le Gouvernement, de 1,2 % l'an prochain. Cette prévision tient compte notamment des mesures de relance qui soutiendraient les investissements publics.

L'inflation

Les prix à la consommation ont quasiment stagné cette année (autour de 0,7 %) en raison notamment du repli des prix des produits pétroliers.

En 2010, l'inflation s'orienterait à la hausse et devrait s'élever aux alentours de 1,2 %.

Le projet de Loi de Finances 2010

Dans l'attente du texte de loi définitif qui sera publié fin Décembre, la principale mesure inscrite dans le projet de loi de Finances pour 2010 intéressant les collectivités territoriales, concerne **la réforme de la Taxe Professionnelle**, dont le débat parlementaire n'est pas clos à ce jour.

Les autres mesures du projet de loi de finances concernent les concours financiers de l'Etat.

La progression de ceux-ci est comparable, FCTVA inclus, à l'inflation prévisionnelle, soit + 1,2 %.

Le montant de **la DGF** sera, quant à lui, majoré de moitié, et la **Dotations de Solidarité urbaine** et de cohésion sociale égale à celle notifiée en 2009.

Enfin, le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties serait fixé à 1,012 % pour 2010, soit une hausse de 1,2 % correspondant à l'inflation prévisionnelle.

Pour mémoire, il convient de rappeler que les valeurs locatives correspondent au loyer théorique annuel que l'on pourrait tirer d'un bien en le louant dans des conditions normales.

Après ces quelques données sur le contexte économique et financier, examinons à présent l'évolution de nos recettes et de nos dépenses ainsi que les équipements envisagés pour l'année à venir.

Les RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Celles-ci proviennent essentiellement :
- de la **fiscalité directe locale**.

A noter que les produits des impôts directs augmentent, chaque année, d'une part, de la seule progression des bases physiques de foncier bâti et de taxe d'habitation, et de la revalorisation de celles-ci par les lois de finances, et, d'autre part, de la volonté annoncée par l'Assemblée de ramener le taux de Taxe d'habitation de 21,71 % en 2001 à 20,30 %.

Pour mémoire, l'évolution des bases et des produits des Taxe d'Habitation et de foncier bâti ces trois dernières années sont les suivantes :

	2007	2008	2009
Taxe d'habitation (bases)	17 919 740	18 143 223 (+1,24 %)	18 804 000 (+3,64 %)
Taxe d'habitation (produits)	3 673 547	3 683 074 (+0,26 %)	3 817 212 (+3,64 %)
Foncier bâti (bases)	13 904 842	14 282 758 (+2,72 %)	14 742 000 (+3,21 %)
Foncier bâti (produits)	4 897 285	5 030 387 (+2,72 %)	5 192 132 (+3,21 %)

Pour 2010, les produits attendus (hors variation physique) peuvent être respectivement estimés à :

➤ Taxe d'Habitation	3 863 000 €	
➤ Foncier bâti.....	5 254 000 €	
➤ Foncier non bâti.....	7 000 €	
Soit.....	9 124 000 €	(+ 1,20 %)

A ces produits, il convient d'ajouter les **compensations fiscales** accordées par l'Etat, au titre des exonérations concernant les personnes de condition modeste, estimées à **101 000 € pour la Taxe Foncière** et à **543 000 € pour la Taxe d'Habitation**.

Et la **Taxe professionnelle 150 000 €** ; cette allocation continue à être versée à la commune même en cas de perte de la recette de TP au profit de l'AME.

Globalement, le produit des contributions directes atteindrait **9 918 000 €** contre 9 808 220 en 2009 (+ 1,12 %).

Les Dotations de l'Etat

La plus importante d'entre elles, la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) : Celle-ci passerait de 6 077 501€ en 2009 à **6 115 000 €** en 2010 (+ 0,60 %)

la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale peut être estimée à **864 000 €** contre 847 000 € cette année

la Dotation de Solidarité Rurale au titre de bourg-centre, **210 000 €** contre 192 700 ;

Enfin, la Dotation Nationale de Péréquation intégrée dans la DGF, ne devrait pas être inférieure à 2009, soit 190 000 €.

Pour ce qui concerne les Attributions versées par l'AME, l'Attribution de compensation, devrait être identique à 2009, soit 360 000 €, ainsi que la Dotation de Solidarité : 694 000 €, soit 1 054 000 € au total.

L'ensemble de ces produits fiscaux et dotations de l'Etat et de l'AME peut donc être estimé à 18 351 000 € contre 18 166 000 € en 2009, soit + 1,02 %.

Les CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Comme l'an dernier et à ce stade de la préparation budgétaire, seules les charges de personnel et de la dette, qui constituent les principaux postes de dépenses, ont été évaluées.

Les charges de Personnel

Celles-ci ont été estimées à 12 885 000 €

Soit une progression de 1,70 % par rapport à 2009, Caisse des Ecoles incluse.

Cette évolution correspond notamment à l'impact de l'augmentation du point d'indice (+ 0,30 en Octobre) et aux effets du « glissement vieillesse technicité » (GVT) lié aux progressions des agents dans la grille salariale et à leur ancienneté.

Les charges de la dette

Depuis le 4^{ème} trimestre 2008, les taux d'intérêt connaissent de fortes variations à la baisse. Cette dernière participe donc à une quasi stagnation des frais financiers.

Ceux-ci ont été estimés à 770 000 € contre 761 000 cette année, soit + 1,18 %, et les amortissements des emprunts à 2 400 000 € contre 2 148 000 en 2009 (+ 11,73 %)

Quant à l'encours de la dette, celui-ci passerait à 25 170 000 € (+ 13,50 %). Ce niveau traduit le dynamisme d'équipement de la ville, non négligeable aujourd'hui pour soutenir l'activité économique de notre agglomération.

Les RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes sont constituées principalement des sources suivantes:

- le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) estimé à..... 612 000 €
- la dotation aux amortissements..... 690 000 €
- le produit des amendes de police 279 000 €
- la Dotation Globale d'Equipeement (DGE)..... 915 000 €
- la taxe locale d'équipement..... 120 000 €
- les cessions immobilières 1 130 000 €

Outre la dotation aux amortissements, il conviendra d'ajouter l'autofinancement qui sera dégagé de la section de Fonctionnement et qui ne peut, dans l'immédiat, être déterminé.

Enfin, pour financer les équipements programmés pour 2010, le volume d'emprunt nécessaire auquel il faudra faire appel a été estimé à 2 500 000 €.

Les DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la continuité de la politique conduite par le gouvernement en matière économique, les principaux projets sont les suivants :

➤ la poursuite des travaux de construction de l'école J.Moulin	3 050 000 €
➤ l'aménagement des rues dans le périmètre de l'église Ste Madeleine	510 000 €
➤ les travaux de gros entretien des bâtiments	450 000 €
➤ la rénovation des remparts du Château	200 000 €
➤ les travaux d'éclairage public	50 000 €
➤ l'achèvement de la 2 ^{ème} Tr. de travaux de restauration intérieure de l'Eglise ...	90 000 €
➤ et celui du ravalement des façades de la salle des Fêtes (façade Nord).....	80 000 €
➤ les études pour la réhabilitation de la piscine du Lac	110 000 €
➤ et les travaux en régie	90 000 €
soit	4 630 000 €

A noter les travaux de réparation de la piscine Girardy dont le coût sera entièrement supporté par les assurances des entreprises concernées, au titre de la garantie décennale.



BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Dépenses

- Annuité de l'emprunt	2 180 €
- Travaux entrée Nord – extension et rénovation réseau eau potable Avenue de Gaulle, pont Sédillot et Cochery	56 000 €

Recette

- Surtaxe (inchangée depuis le 1 ^{er} avril 1993 : 0,03 € HT par mètre cube)	25 000 €
- Emprunt	22 000 €
- Récupération de la TVA	9 000 €

